

# **DROIT SOCIAL**

## **Prérequis**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *Droit civil* ».

## **Finalités du module :**

### **Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances générales en droit social ;
- d'analyser et de résoudre des situations juridiques relatives au droit social ;
- d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- de porter un regard critique sur les fondements des législations sociales et sur les pratiques en vigueur ;
- de se référer au droit civil dans la prévention et la résolution de conflits relevant du droit social.

## **Programme :**

✓ *Face à des situations relatives au droit social, dans le respect de la terminologie ad hoc, l'étudiant sera capable :*

- d'acquérir les concepts de base, les notions essentielles relevant du droit social telles que
  - ◆ le droit social dans les ordres juridiques belge et européen ;
  - ◆ l'organisation de la sécurité sociale et son mode de financement ;
  - ◆ les avantages octroyés par les différents secteurs de l'O.N.S.S., leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi ;
  - ◆ les caractéristiques du statut social des différentes catégories de travailleurs (salariés, fonctionnaires, indépendants) ;
  - ◆ les structures du droit du travail et leurs compétences (les organisations professionnelles, le Conseil national du travail, l'Inspection sociale, les commissions et sous-commissions paritaires, les organes institués au sein de l'entreprise,...) ;
  - ◆ le rôle, la composition et la protection des membres du conseil d'entreprise, du comité prévention et protection du travail et de la délégation syndicale ;
  - ◆ les conventions collectives du travail dans le droit social et de la concertation sociale ;
  - ◆ la hiérarchie des sources du droit du travail ;
  - ◆ la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail ;
  - ◆ la motivation du licenciement ;
  - ◆ les dispositions relatives au contrat de travail (emploi des langues, durée, nécessité d'un écrit, preuve, prescription, obligations des parties, responsabilité,...) ;

- ◆ les différents types de contrats de travail en fonction de leur nature ou de leur durée (ouvrier, employé, représentants de commerce, domestiques, étudiants, CDI, CDD, travail nettement défini, remplacement, travail à domicile, travail à temps partiel, travail temporaire, travail intérimaire, apprentissage...);
- ◆ les clauses spécifiques du contrat de travail (écolage, non-concurrence...);
- ◆ la réglementation du travail : la durée du travail, le repos dominical, les jours fériés, le règlement du travail, la protection de la rémunération, l'égalité entre les hommes et les femmes,... ;

et d'appliquer ces notions et concepts à des cas concrets en les analysant et les résolvant.

### **Capacités terminales :**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,**

- ✓ *face à des situations relatives au droit social, dans le respect de la terminologie ad hoc,*
  - d'identifier et d'expliquer les principes juridiques en présence ;
  - de les analyser et de les résoudre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte :

- du degré de pertinence de l'analyse,
- du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi des termes juridiques.